



ICP

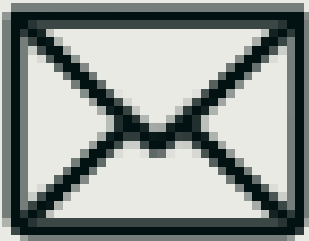
UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Portrait

"Le Droit canonique peut être un outil permettant de croire en l'avenir"

Marc-Henry Siméon : Haïtien, canoniste et doctorant à l'ICP

Prêtre et enseignant dans un pays en crise, Haïti, Marc-Henry Simeon achève dans quelques mois sa formation à la Faculté de Droit canonique. En quoi et comment l'enseignement en général, et le Droit canonique en particulier, sont-ils pour lui des "semences d'espérance" ?



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts

Marc-Henry Siméon sur le plateau de KTO :

Haïti : comment l'Eglise soutient les étudiants ?



TÉMOIGNAGE

Envoyé par son évêque pour effectuer un cursus en Droit canonique à l'Institut Catholique de Paris (licence canonique et doctorat), Marc-Henry Siméon revient sur son parcours et les apports du droit canonique vis-à-vis de la situation dans son pays, Haïti :

Vous achèverez prochainement votre thèse. Que vous ont apporté vos études et le Droit canonique ?

Je rends un hommage posthume à Mgr Guire Poulard qui m'a conféré l'onction sacerdotale en 2012 et envoyé en mission d'études trois ans plus tard à l'Institut Catholique de Paris.

Ce temps d'études m'a permis de redécouvrir le Droit canonique non plus comme cette matière austère et aride de l'opinion commune, mais comme **une discipline qui répond à la nécessité d'une juste régulation des choses dans l'Église comme société organisée**. J'ai pu, en même temps, partager dans cette communauté éclectique de la Faculté de Droit Canonique et de mes lieux d'insertion pastorale à Vanves et à La Celle Saint Cloud, **une vision riche et ouverte de l'Église**.

Devant la situation de votre pays, le Droit canonique peut-il apporter une aide ?

En tant que droit spécial, théologique et de nature pastorale, le Droit canonique peut aider l'Église dans cette société haïtienne plongée dans une « crise totale », à mieux **devenir témoin de la vérité et de la justice**. L'Église, comme sacrement du Royaume de Dieu, doit ainsi **entraîner la société humaine séculière vers un idéal de justice**. Fidèle à l'Évangile et dans l'esprit de son propre droit, l'Église doit dénoncer toute situation qui porte atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux de la personne humaine, créée à l'image de Dieu. Car **loin de protéger un système, le droit protège les personnes et vise leur bien ultime** (cf. can. 1752, CIC/1983). Déjà imprégné de cela, le droit canonique peut entretenir avec le droit qui régule notre société en Haïti un dialogue fécond dont les fruits profiteront aux générations présentes et futures.

Vous exercez différentes fonctions au niveau de l'enseignement en Haïti. Quelles sont-elles ? En quoi l'enseignement et les études peuvent répondre aux urgences de la situation haïtienne ?

Depuis mon retour en Haïti, à la demande de mon Archevêque Mgr Max Leroy Mésidor, j'assume d'une part la direction des affaires académiques et scientifiques de l'Unité Départementale/Diocésaine d'Enseignement, de Recherche et de Service (UDERS) au sein de l'Université catholique Notre-Dame d'Haïti, et d'autre part, la fonction de Responsable du Service diocésain de Communication. A côté de cela, je coordonne la préparation et l'organisation scientifique du Congrès de la Pastorale universitaire. J'enseigne également l'histoire de l'Église et le droit de la vie consacrée.

Par tous ces services, je pose, au nom de l'Église qui me donne mission, des pierres à l'édifice d'une nouvelle Haïti qui doit se construire nécessairement même au cœur des incertitudes du temps. C'est ce que veut dire, à mon sens, semer l'espérance. Les jeunes d'Haïti ont grandement besoin de ces signes d'espérance pour continuer à croire en l'avenir.

A lire aussi

Tous les tags